



APPEL À CANDIDATURE QUARTIERS CAFÉS

- Cahier des charges -



I. CONTEXTE DE L'APPEL À CANDIDATURE « QUARTIERS CAFÉS »

Le besoin de revitaliser et redynamiser les commerces de proximité des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville

La crise sanitaire, amplificatrice des inégalités territoriales et sociales

La crise sanitaire que nous sommes en train de vivre a exacerbé malheureusement, et sans surprise, les inégalités sociales et territoriales existantes, notamment dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) : des populations plus vulnérables, des conditions de confinement très difficiles (logements exigus, parfois surpeuplés, des inégalités face au télétravail...), un risque plus fort de décrochage scolaire, un accès inégal à l'information et aux services publics... Pendant le confinement, presque la moitié des ménages les plus modestes ont perdu des revenus, contre environ un quart des ménages aisés. Les populations des quartiers prioritaires présentent plus souvent des facteurs de risques face au coronavirus, sont plus souvent concernées par de mauvaises conditions de logement, ainsi que par le maintien d'une activité professionnelle qui suppose d'emprunter les transports en commun ¹.

En parallèle, cette crise, et la longue période de confinement, a démontré non seulement le besoin, mais aussi l'envie de solidarité, de proximité, d'entraide et de lien social avec celles et ceux qui nous entourent.

Aujourd'hui, de nombreux territoires ont besoin plus que jamais de cohésion sociale, afin que la distanciation physique imposée par la crise sanitaire ne se transforme en distanciation sociale. Le développement d'espaces de convivialité et le renforcement d'un accès aux services essentiels, notamment dans les quartiers prioritaires qui rencontrent des problématiques socio-économiques fortes, est par conséquent un enjeu majeur.

Penser les commerces de proximité comme des espaces de solidarité

Les commerces de proximité, tels que les cafés, les boulangeries, les établissements de restauration rapide, épicerie, constituent des lieux connus et fréquentés par une large majorité des habitants.e.s, et sont propices au développement d'initiatives solidaires et innovantes utiles pour ces territoires.

Les consommateurs-trices des quartiers plébiscitent les commerces et services de proximité : 90 % d'entre eux déclarent ainsi fréquenter une boulangerie/pâtisserie, 88 % un commerce alimentaire, 71 % un centre commercial et 62 % un marché².

¹ DRESS - Juillet 2020

² CGET, Février 2016



GROUPE SOS et Coca-Cola, deux partenaires engagés pour soutenir les initiatives en faveur du lien social dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville constituent des territoires vulnérables qui cumulent des difficultés sociales et économiques. Cette situation appelle une mobilisation renforcée des acteurs publics, associatifs et privés pour participer au **développement et au soutien de solutions socialement innovantes**.

La genèse de la collaboration entre Coca-Cola et GROUPE SOS date de 2019, à l'occasion du soutien au programme "1000 cafés", visant à (re)créer des cafés multiservices dans les communes françaises de moins de 3500 habitant.e.s. Aujourd'hui, avec cette nouvelle initiative, "Quartiers Cafés", le partenariat se développe avec l'ambition **d'encourager le lien social et l'émergence de projets utiles et innovants développés par des commerces de proximité avec une activité de vente et/ou débit de boissons** (cafés, boulangeries, établissements de restauration rapide, épiceries...) au sein des quartiers prioritaires.

Dans ce cadre, GROUPE SOS et Coca-Cola lancent un appel à candidature pour soutenir le développement de ces initiatives.

GROUPE SOS mobilisera ses nombreuses expertises en matière d'entrepreneuriat social et de développement territorial pour contribuer à développer des solutions de proximité en faveur de la cohésion des territoires.

Afin de soutenir le programme, Coca-Cola apportera une aide matérielle de **600 000 €** répartie entre les projets retenus.

GROUPE SOS

Il y a 35 ans, GROUPE SOS a été créé avec l'ambition de lutter contre les exclusions sous toutes leurs formes. Diversifiant progressivement ses activités, il répond aujourd'hui aux besoins de la société avec 8 secteurs d'activités : Jeunesse, Emploi, Solidarités, Santé, Seniors, Culture, Transition écologique, Action internationale. Avec 18 000 salariés, 550 établissements et services et 1,5 million de bénéficiaires, GROUPE SOS est la première entreprise sociale européenne. En plaçant l'innovation sociale au cœur de ses pratiques, le groupe démontre qu'il est possible de bâtir une organisation solide, capable de créer et pérenniser des activités économiques, tout en ayant un fort impact social.

Un nouveau secteur d'activités dédié à l'action territoriale est aujourd'hui créé au sein du GROUPE SOS. Accès aux services de proximité, animation du lien social, engagement citoyen : au travers de la création de ce nouveau secteur, notre ambition est de construire des solutions pour développer et améliorer la vie locale. Engagés pour contribuer à résoudre la fracture territoriale, nous portons également une attention particulière aux territoires ruraux ainsi qu'aux quartiers prioritaires.



COCA-COLA FRANCE

Coca-Cola*, présent en France depuis plus de 100 ans, est un acteur positif qui contribue socialement et économiquement à la société française, avec ses collaborateurs·trices, auprès de ses clients et des populations plus vulnérables. L'initiative "Quartiers Cafés" s'inscrit dans son nouveau message d'après la crise Covid, "Plus ouvert que jamais", qui encourage l'ouverture d'esprit, la recherche de sens et la solidarité.

**Aujourd'hui, Coca-Cola en France est représenté par deux entreprises filiales de groupes distincts et indépendants, qui collaborent étroitement : Coca-Cola France qui définit la stratégie de développement des marques de The Coca-Cola Company, et Coca-Cola European Partners France qui produit, distribue et commercialise les boissons de The Coca-Cola Company, avec 5 sites de production présents dans 4 régions.*

II. OBJECTIF : SOUTENIR DES COMMERCE PORTEURS D'INITIATIVES EN FAVEUR DU LIEN SOCIAL

A travers cet appel à candidatures, GROUPE SOS, et Coca-Cola souhaitent soutenir et encourager les commerces de proximité avec une activité de vente et/ou débit de boissons qui portent des projets :

- **fédérateurs et conviviaux** : des projets qui font de leur commerce un lieu de mixité dans lequel les familles, les jeunes, les seniors, les femmes et les hommes peuvent se retrouver (exemples : ateliers intergénérationnels de partage de savoirs et pratiques ; programmation culturelle au sein du lieu) ;
- **utiles et facilitateurs au quotidien** : des projets qui renforcent l'accès aux services essentiels aux habitant·e·s des quartiers prioritaires : services publics, santé, éducation, numérique, information, culture, insertion professionnelle, etc. (exemples : création d'un espace de médiation numérique ; ateliers de soutien et de parole pour les personnes qui rencontrent des difficultés familiales ; accompagnement dans l'utilisation d'outils informatiques) ;
- **responsables et engagés en faveur de la transition écologique et de l'innovation sociale** : des projets qui contribuent à sensibiliser les habitant·e·s aux enjeux de l'alimentation ou encore de l'économie circulaire (exemples : sensibilisation à la réduction des déchets ; atelier pour former les consommateurs·trices à des pratiques plus écologiques) ;
- **inspirants et émancipateurs** : des initiatives qui incitent et aident les habitant·e·s à développer leurs propres projets, de façon individuelle ou collective, et qui potentiellement favorisent l'émancipation des citoyen·ne·s (éducation, emploi, insertion professionnelle...) (exemples : permanence pour aider les habitant·e·s à connaître leurs droits et à les aider à monter des projets).



III. NATURE DU SOUTIEN

L'appel à candidatures "Quartiers Cafés" a pour objectif de soutenir jusqu'à 50 projets dans toute la France métropolitaine. **Ces projets doivent s'inscrire dans les catégories indiquées ci-après** (cf. IV - CRITERES DE L'APPEL A CANDIDATURE).

Pour répondre au mieux aux besoins, les prix délivrés aux lauréat.e.s varieront quant à eux selon **l'état d'avancement et la maturité** du projet ci-dessous :

Prix « Accélération »

Pour qui ? Un prix pour celles et ceux qui ont **d'ores et déjà lancé leur projet** au sein de leur commerce, qui a prouvé son utilité, et qui répond à un enjeu réel au sein du quartier, mais qui a besoin d'un coup de pouce pour grandir, se développer et se pérenniser.

Combien de lauréat.e.s seront récompensé.e.s ? Jusqu'à 20 projets lauréats.

Quelles récompenses ? Un **prix matériel** équivalant à un montant entre 6 000 et 12 000 euros par lauréat.e, qui devra servir uniquement le projet (matériel informatique, téléphonique, artistique, pédagogique, artistique, du mobilier, etc.), et non le fonctionnement du commerce. Cette aide prendra la forme de bons d'achat chez nos fournisseurs partenaires.

Prix « Emergence »

Pour qui ? Un prix pour celles et ceux qui ont **imaginé une solution** viable, réfléchi et mature, qui répond à un besoin réel au sein de leur quartier, mais qui n'a pas encore vu le jour et demande une aide pour se lancer.

Combien de lauréat.e.s seront récompensé.e.s ? Jusqu'à 20 projets lauréats

Quelles récompenses ?

Un **prix matériel** équivalant à un montant entre 3 000 euros et 7 000 euros par lauréat.e, qui devra servir uniquement le projet (matériel informatique, téléphonique, artistique, pédagogique, artistique, du mobilier, etc.), et non le fonctionnement du commerce. Cette aide prendra la forme de bons d'achat chez nos fournisseurs partenaires.

et/ou

Un **accompagnement individuel** de plusieurs mois afin de développer le projet au sein du commerce.



Prix « Inspiration »

Pour qui ? Un prix pour celles et ceux qui ont **envie de lancer un projet** en faveur du lien social, dans le cadre de leur commerce, pour répondre à un besoin précis au sein de leur quartier qu'ils ont identifié, mais qui ne savent pas par où commencer et qui ont besoin d'un accompagnement pour les aider à construire leur projet.

Combien de lauréat.e-s seront récompensé.e-s ? Jusqu'à 10 projets lauréats.

Quelles récompenses ?

- Un prix matériel équivalant à un montant entre 1 500 euros et 3 500 euros par lauréat.e., afin de permettre aux porteurs d'amorcer leurs projets respectifs (matériel informatique, téléphonique, artistique, pédagogique, artistique, du mobilier...). Cette aide prendra la forme de bons d'achat chez nos fournisseurs partenaires.
- GROUPE SOS Pulse, structure de soutien à l'entrepreneuriat à impact positif du GROUPE SOS, proposera aux lauréats un coaching personnalisé pour les aider à lancer leurs projets. Prévu pour une durée de 6 mois, cet accompagnement comprendra :
 - Le suivi individualisé par GROUPE SOS Pulse ;
 - La participation à des événements d'inspiration, de mise en réseau et des formations collectives ;
 - L'accès à une plateforme en ligne de contenus pédagogiques ;
 - La mise en relation avec des mentors issus de structures de terrain, de l'entrepreneuriat, de grandes entreprises et du GROUPE SOS.

GROUPE SOS Pulse

GROUPE SOS Pulse est une association de soutien à l'entrepreneuriat à impact positif créée au sein du GROUPE SOS. Sa mission, développer et promouvoir l'entrepreneuriat pour permettre à toutes et à tous de construire un monde plus solidaire, plus inclusif et plus durable. Via ses incubateurs et ses programmes d'accompagnement, l'association est aujourd'hui présente dans 11 pays et accompagne plus de 150 entrepreneurs chaque année. www.pulse.groupe-sos.org

IV. CRITERES DE L'APPEL A CANDIDATURE

La candidature doit être portée par un **commerce** qui devra répondre aux critères **cumulatifs** suivants :

- Être un **commerce de proximité**, soit un type de commerce dit de quotidienneté où le consommateur se rend très régulièrement, implanté dans une zone facile d'accès en transport (à pied notamment). Sont notamment compris dans ce type de commerces : les cafés, commerces de restauration, boulangeries, épiceries, etc.
- Proposer la **vente et/ou le débit de boissons** (les coiffeurs, pharmacies, par exemple ne sont pas éligibles) ;



- Être situé dans un « **quartier prioritaire de la politique de la ville** » (ou à proximité, à une distance d'un kilomètre), tel que défini par l'Etat (voir [la liste des QPV en France](#) - possibilité de vérifier votre adresse ici : [sig.ville.gouv.fr](#)), en **France métropolitaine** ;
- **Encourager le lien social et la cohésion** entre les habitant·e·s du quartier quels que soient leur âge, leur genre et leur culture.
- Répondre à un **besoin réel du quartier** dans lequel il évolue, et ainsi s'intégrer dans une ou plusieurs de ces catégories :
 - **Inclusion numérique** : un projet qui lutte contre la fracture numérique au sein des territoires et facilite l'accès aux habitant·e·s de ces quartiers à des outils, des services numériques, des informations, essentiels au quotidien, avec une dimension pédagogique liée à l'utilisation du numérique.
 - **Culture, Loisirs & Sport** : un projet qui permet l'accès à la culture et à des activités ludiques et/ou sportives pour toutes et tous au sein de ces quartiers, et permet de créer du lien social intergénérationnel, interculturel et/ou entre les genres.
 - **Transition écologique** : un projet qui favorise la transition écologique dans les quartiers et la sensibilisation de ses habitant·e·s aux problématiques liées à la protection de l'environnement.
 - **Solidarités & Autonomie** : un projet qui contribue à aider les publics les plus vulnérables du quartier, et qui renforce la capacité d'agir des habitant·e·s, ainsi que leur insertion professionnelle.
 - **Citoyenneté & Participation** : un projet qui met à disposition des lieux de rencontre et des outils pour encourager la participation des habitant·e·s dans la vie de leur quartier, la connaissance de leurs droits et l'expression de leur citoyenneté.

Le jury de sélection accordera une attention particulière aux projets qui répondent aux difficultés et besoins rencontrés et amplifiés à l'occasion de la crise sanitaire liée à la COVID-19, ainsi qu'aux projets développés en lien avec le tissu associatif local

Le questionnaire de candidature permettra de vérifier ces critères d'éligibilité mais également d'éclairer des critères d'opportunité complémentaires qui seront appréciés par l'équipe chargée de la sélection.



V. FONCTIONNEMENT ET CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURE

Calendrier

- Appel à candidature : du 9 septembre au 1^{er} novembre 2020 (la clôture initialement prévue le 18 octobre 2020 a été reportée pour diverses raisons)
- Pré-sélection des candidats : du 2 novembre au 20 novembre 2020.
- Passage devant un jury : semaine du 23 novembre 2020.
- Evénement de remise des prix aux lauréats : début décembre 2020.

Fonctionnement

Pour répondre à l'appel à candidatures, les porteurs de projets pourront postuler par **voie numérique**. Pour cela, ils devront se rendre sur le site quartierscafes.org et remplir le questionnaire de candidature.

En cas de difficultés, l'équipe de l'appel à candidature sera disponible pour répondre aux questions des candidats et les accompagner dans leurs démarches. Contactez : contact@quartierscafes.org

Les candidats à l'appel à candidature « Quartiers Cafés » doivent par ailleurs accepter les modalités de ce dernier énoncées dans le [règlement](#).